



## AVIS AUX CLIENTS NO 1 / 2020 NOUVEAU CORONAVIRUS

Compte tenu de l'inquiétude suscitée par la propagation du nouveau coronavirus, pour la protection de nos employés pilotes, l'Administration a donné aux répartiteurs les instructions suivantes :

- *Lorsqu'un agent ou un navire vous transmet un préavis de douze heures, demandez-lui de vous communiquer tous les ports d'escale préalables du navire.*
- *De plus, vous devez poser les questions suivantes à l'agent ou personne:*
  1. *Y a-t-il des membres d'équipage malades à bord ?*
  2. *Si c'est le cas, présentent-ils les symptômes suivants : forte fièvre, essoufflement, toux sèche ou difficulté à respirer ?*
  3. *Quelle que soit la réponse aux points 1 et 2 ci-dessus, le répartiteur demandera une déclaration écrite et signée du capitaine. Dans la déclaration, le capitaine doit déclarer s'il y a ou non un membre d'équipage malade à bord et déclarer si des membres d'équipage présentent les symptômes décrits ci-dessus au point 2.*

Veillez trouver ci-joint un exemple de formulaire de déclaration de l'APGL à être rempli et signé par le capitaine et envoyé à notre bureau de répartition à l'adresse e-mail suivante sur le prospect de 12 heures:

Répartition de l'Est: [cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com](mailto:cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com)

Répartition de l'Ouest: [cornwalldispatchwestern@glpa-apgl.com](mailto:cornwalldispatchwestern@glpa-apgl.com)

L'Administration ne permettra pas qu'un pilote embarque sur un navire si un membre de l'équipage présente les symptômes décrits ci-dessus. Elle avisera Transports Canada de la situation et attendra des instructions complémentaires.

Nous comptons sur votre coopération pour protéger tout le personnel qui monte à bord des navires dans la région des Grands Lacs.

Merci pour votre aide.

Diane Couture  
Directrice des opérations